

## DEFINITION DES INTERETS COMMUNAUTAIRES

COMPETENCES CCFE	COMPETENCES OBLIGATOIRES Définitions des intérêts communautaires
<p>1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions <b>d'intérêt communautaire</b> ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</p>	<p><b>Constitution et gestion de réserves foncières</b> relevant d'une des compétences de la Communauté de Communes Forez-Est.</p> <p><b>Réalisation d'études sur la mobilité.</b></p> <p><b>Actions en faveur des modes de mobilités et de déplacement alternatifs à la voiture individuelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et entretien des axes structurants de mobilité douce : voies vertes / pistes cyclables entre plusieurs communes ou desservant des équipements communautaires,</li> <li>• Création et entretien d'aires de covoiturage,</li> <li>• Mise en œuvre d'actions de promotion et d'incitation au covoiturage et à l'auto-partage.</li> </ul>
<p>2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales <b>d'intérêt communautaire</b> ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.</p>	<p><b>Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et adoption d'une stratégie intercommunale de développement commercial,</li> <li>• Etudes préalables, suivi et animation de procédures et d'outils opérationnels en matière de soutien, de développement et de restructuration du commerce et de l'artisanat type opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services ( OCM),</li> <li>• Accueil et accompagnement des porteurs de projets,</li> <li>• Soutien aux associations de commerçants dans des actions fédérant plusieurs associations à l'échelle supra-communale,</li> <li>• Actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire,</li> <li>• Actions en faveur de l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication et du numérique dans les entreprises commerciales,</li> <li>• Accompagnement des communes pour monter des opérations de maintien du dernier commerce.</li> </ul>
<p>3. GEMAPI.</p>	<p>Pas de définition de l'intérêt communautaire.</p>
<p>4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.</p>	<p>Pas de définition de l'intérêt communautaire.</p>
<p>5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</p>	<p>Pas de définition de l'intérêt communautaire.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20231213-20230031312-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

COMPETENCES CCFE	COMPETENCES OPTIONNELLES
<p>1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Appui technique et/ou financier en lien avec l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans le cadre d'appels à projet</b> émanant soit de la Communauté de Communes, soit d'un autre bailleur (sélectionné par la Communauté de Communes) et en lien avec les priorités du PCAET, projet de territoire (PLUI, PLH, SCOT...) et rapport du développement durable.</li> <li>- <b>Appui technique et/ou financier en lien avec la transition écologique dans le cadre d'appels à projet</b> émanant soit de la Communauté de Communes, soit d'un autre bailleur (sélectionné par la Communauté de Communes) et en lien avec les priorités du PCAET, projet de territoire (PLUI, PLH, SCOT...) et rapport du développement durable.</li> <li>- <b>Animation, suivi du site, réalisation des actions du document d'objectifs et réponse aux appels à projets en lien avec le site Natura 2000 « Site à chiroptères les Monts du Matin ».</b></li> <li>- <b>Veille</b> (= participation aux COPIL/COTECH si nécessaire) <b>des autres sites Natura 2000</b> dont l'emprise concerne la Communauté de Communes.</li> </ul>
<p>2. Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs <b>d'intérêt communautaire</b> et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.</p>	<p><b>Gestion, exploitation, entretien de la ludothèque intercommunale itinérante</b> développant les animations et interventions sur le territoire et aide aux projets dans ce cadre( voir règlement d'attribution de subventions définissant les critères d'éligibilité validé par le Conseil Communautaire).</p> <p><b>Contribution à la mise en valeur du patrimoine local</b> avec le Pays d'Art et d'Histoire en partenariat avec Loire Forez Agglomération qui en assure le portage au titre de la convention cadre.</p> <p><b>Entretien, fonctionnement et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Piscine Forez Aquatic,</li> <li>▪ Site de La Chapellerie (ensemble du site comprenant différents espaces : l'Atelier-Musée du Chapeau, les Ateliers de Créateurs (Pépinière d'Artisans d'Art), le Restaurant Au Chapelier Gourmand et les Salles Événementielles (Salle de la Foule et Auditorium).</li> </ul> <p><b>Entretien et gestion du site de l'aérodrome de Chambéon.</b></p> <p><b>Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire nécessaires à l'instruction de l'enseignement de la natation scolaire et de l'éveil à l'environnement dans le cadre du PCAET de la CCFE et des actions inscrites dans le dispositif TEPCV</b></p>

<p>3. Actions sociales d'intérêt communautaire.</p>	<p><b>1- Social : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse :</b></p> <p><b>- Aménagement, entretien et gestion des structures petite enfance intercommunales (Multi-Accueil, RAM, LAEP) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Multi-Accueil Chapi-Chapeau de Chazelles-sur-Lyon,</li><li>• Multi-Accueil Forez-Enchanté de Feurs,</li><li>• Multi-Accueil : « La Passerelle » de Panissières,</li><li>• Multi-Accueil : « La Souris Verte » de Rozier-en-Donzy,</li><li>• Multi-Accueil : « Les Petits Félines » de Saint-Marcel-de-Félines,</li><li>• RAM « Les Marmots du Forez » de Feurs,</li><li>• RAM de Panissières,</li><li>• RAM « Les Matrus » de Veauche,</li><li>• RAM « Frimousse » de Montrond-les-Bains.</li></ul> <p><b>- Soutien financier et/ou technique aux associations gérant des Multi-Accueil, RAM, micro-crèches reconnues d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Multi-Accueil : « A Petits Pas » de Veauche,</li><li>• Multi-Accueil « La Récré » de Montrond-les-Bains,</li><li>• Multi-Accueil « Le Jardin Enchanté » de Balbigny,</li><li>• Multi-Accueil « Babylaune » de Feurs,</li><li>• RAM de Chazelles-sur-Lyon,</li><li>• RAM de Balbigny,</li><li>• Micro-Crèches de Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Saint-Cyr-les-Vignes et de Saint-Martin-Lestra,</li><li>• <b>Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)</b> du Centre Socio-Culturel L'Equipage de Chazelles-sur-Lyon.</li></ul> <p><b>- Elaboration, conception et pilotage des dispositifs contractuels et/ou thématiques Petite Enfance - Enfance - Jeunesse.</b></p> <p><b>- Réalisation d'études, de diagnostics, d'évaluation, d'information en direction de la Petite Enfance - Enfance - Jeunesse.</b></p> <p><b>- Mise en réseau des acteurs sur l'ensemble du territoire.</b></p> <p><b>- Soutien financier aux associations intervenant sur la Petite Enfance - Enfance - Jeunesse du territoire</b> dans le cadre du règlement d'attribution de subventions définissant les critères d'éligibilité validé par le Conseil Communautaire.</p> <p><b>- Accompagnement et soutien des actions à la parentalité.</b></p> <p><b>2- Financement de l'enseignement de la natation scolaire aux primaires, collégiens et lycéens – selon l'implantation géographique des écoles avec les établissements nautiques du Nautiform, de Huringues, de Forez Aquatic - et prise en charge du transport scolaire pour les écoles élémentaires du territoire de Forez-Est</b> dans le cadre de cet enseignement.</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20231213-20230031312-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

**3- Soutien financier et/ou technique aux structures œuvrant dans les champs de la vie sociale et humanitaires**, dans le cadre du règlement d'attribution de subventions définissant les critères d'éligibilité validé par le Conseil Communautaire.

**4- Soutien financier et/ou technique aux associations sportives, culturelles et artistiques** dans le cadre d'appels à projets thématiques selon les critères du règlement d'attribution des subventions validé par le Conseil Communautaire.

**5- Soutien, en lien avec les communes, à la mise en réseau, la coordination et à la structuration des acteurs culturels du territoire (musées, bibliothèques, écoles de musique, ...)** :

- Soutien financier de l'Atelier-Musée du Chapeau de Chazelles-sur-Lyon (fonctionnement et investissement),
- Aide aux postes des Musées du Tissage et de la Soierie de Bussièrès et de la Cravate et du Textile de Panissières,
- Le fonctionnement des médiathèques et des écoles de musiques relève du champ d'intervention des communes et l'EPCI s'inscrit dans le soutien technique de la mise en réseau de ces structures.

**6- Soutien, en lien avec les communes, au développement d'actions artistiques et culturelles** (Portage d'une Convention Territoriale de Développement de l'Education aux Arts et à la Culture en milieu scolaire et extra-scolaire).

**7- Emploi-Insertion :**

- Gestion administrative et financière du Plan Local d'Insertion Pour l'Emploi du Forez (PLIE),
- Gestion administrative et financement des Points Rencontres Emploi de Feurs, de Panissières, de Veauche et de Balbigny et soutien financier pour les PRE associatifs de Chazelles-sur-Lyon et de Montrond-les-Bains,
- Coordination, coopération, mise en réseau, veille sociale avec les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant dans le champ de l'action sociale et de l'accompagnement social,
- Contribution, en partenariat avec les acteurs, à l'analyse des besoins sociaux et toutes études et diagnostics spécifiques sur le territoire.

**8- Santé :**

- Soutien financier et ou technique aux porteurs de projets en vue de la création de Maisons de Santé pluri-professionnelles s'inscrivant et répondant aux critères réglementaires de l'ARS en vue d'un agrément,
- Coordination, travail en réseau avec les acteurs intervenant dans le domaine de la santé.

<p>4. Création, aménagement et entretien de la voirie <b>d'intérêt communautaire.</b></p>	<p><b>La Communauté de Communes exerce la compétence création, aménagement et entretien de la voirie communautaire aux seuls équipements affectés aux services ou compétences gérés par Forez-Est :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des déchetteries communautaires :            Déchetterie de Chazelle-sur-Lyon : du début du Chemin de la Fond Rivaud jusqu'à la déchetterie – 42140 Chazelle-sur-Lyon            Déchetterie d'Epercieux-St-Paul : du début du Chemin de Bois Vert jusqu'à la déchetterie ZA Bois vert – 42110 Epercieux-St-Paul            Déchetterie de Feurs : Les Prévoriaux du Rond-point de la nationale 1089 à la déchetterie – 42110 Feurs            Déchetterie de Montrond-les-Bains : parking devant la déchetterie ZA Plancieux – 42210 Montrond-les-Bains            Déchetterie de Panissières : parking devant la déchetterie au Lieu-dit Le Roule – 42360 Panissières</li> <li>• Parking de la piscine Forez-Aquatic de Feurs,</li> <li>• Aires de covoiturage,</li> <li>• Plates-formes multimodales à proximité immédiate des gares,</li> <li>• Accès aux aires d'accueil des gens du voyage, Les Prévoriaux du Rond-point de la Nationale 1089 à l'aire d'accueil des gens du voyage – 42110 Feurs</li> </ul>
<p>5. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</p>	<p>Définition légale des maisons de services au public : articles 27 à 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.</p>
<p>6. Politique du logement et du cadre de vie.</p>	<p><b>Elaboration et suivi de Programme Local de l'Habitat existant et à venir.</b></p> <p><b>Elaboration et suivi de Programme d'Intérêt Général (PIG), d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'Opération Programmée d'Amélioration du Patrimoine existants et à venir.</b></p>

COMPETENCES CCFE	COMPETENCES FACULTATIVES POUR RAPPEL
1. TIC, THD, développement du numérique.	
2. Création et gestion du crématorium.	
3. Soutien financier et/ou technique aux porteurs de projets d'intérêt communautaire dans les domaines de l'emploi / la formation / l'insertion / la santé / le social / la culture et le sport. (dans le cadre du règlement d'attribution de subventions définissant les critères d'éligibilité validé par le Conseil Communautaire).	
4. Promotion et valorisation du territoire de la Communauté de Communes à travers les médias.	
5. Prestations de service et délégation de maîtrise d'ouvrage, opérations sous mandat.	
6. Transport / mobilité : - études, aménagement, gestion des embranchements ferrés liés à l'activité économique et <b>d'intérêt communautaire</b> , ➤ Relève de l'intérêt communautaire l'embranchement ferré reliant les carrières de Bellegarde en Forez au réseau ferré de la SNCF, - création et entretien de pôles multimodaux, - participation à des études de transport à la demande et de création de service de cars, - valorisation de l'accès aux gares existantes (services de rabattement, amélioration des accès et stationnements).	
7. Aménagement et gestion de l'« Eco-hameau des collines » situé sur la commune de Cottance.	
8. Aménagement et gestion de la Zone d'Aménagement Concerté mixte des Murons 2 (économie et habitat) située sur la commune de Veauche.	
9. Prise en charge des cotisations des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours	